

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1411

Artikel: Partage du travail : enfin du concret

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PARTAGE DU TRAVAIL: ENFIN DU CONCRET

La voici enfin sur les rails cette fameuse initiative populaire fédérale pour un partage équitable du travail, annoncée depuis plus d'un an. Elle prévoit une révision de la Constitution fédérale sur trois points: rétablir le plein emploi en donnant à toute personne en âge de travailler la possibilité de subvenir à son entretien; réaliser dans le monde du travail l'égalité entre femmes et hommes par une répartition égale du travail non rémunéré (éducation des enfants, ménage, activités au service de la collectivité); accorder à toutes les personnes actives la possibilité de se recycler ou de se perfectionner dans sa profession.

Moyens nouveaux

Lancée par l'ARET, (Association pour une répartition équitable du travail), cette initiative s'inspire largement des idées du professeur Hans Würigler sur des moyens nouveaux de remé-

dier au lancinant problème du chômage, tout en visant la concrétisation de l'égalité des sexes dans le monde du travail, revendiquée avec insistance par les participantes au 5^e Congrès national des femmes de janvier 1996. Elle est soutenue par la gauche, la Confédération des syndicats chrétiens, la Fédération suisse des employés de commerce et diverses associations féminines. Elle jouit de l'appui bienveillant de l'Union syndicale suisse, laquelle préfère cependant réserver ses forces à la promotion de son initiative sur la semaine de 37 heures. D'autres projets se mijotent en Suisse dans l'optique de faciliter la participation des femmes au monde du travail. Du côté de la FTMH (Syndicat de l'horlogerie et de la métallurgie) et du SIB (Syndicat de la construction), on planche sur des initiatives visant à l'institution d'un horaire de travail établi sur l'année au lieu de

la semaine, à l'interdiction de toute discrimination à l'encontre du travail à temps partiel, à la réduction du temps de travail pour les parents qui veulent s'occuper de leurs enfants.

Préserver l'emploi

Par ailleurs, un groupe d'experts, mandaté par La Poste, vient de soumettre à la direction de ce service public, confronté à la libéralisation imposée par la législation à partir de 1998, des propositions qui prennent le contre-pied du mandat officiel de diminuer les effectifs du personnel. Puisque ces experts partent du principe que, grâce à des nouveaux modèles de partage du travail, il serait possible de préserver l'emploi du personnel déjà dans la place, voire même de créer de nouveaux emplois sans augmenter la masse salariale. Bases de discussion utile, ces modèles portent sur la réduction de la durée

du travail de 42 à 39 heures pour tous, la revalorisation du travail à temps partiel, la possibilité pour les apprentis d'obtenir un emploi à 75% à La Poste après leur apprentissage, un cas pratique de solidarité entre employés et chômeurs, le versement d'indemnités en temps libre au lieu d'argent pour le travail de nuit, du dimanche ou les horaires irréguliers.

Toujours dans le but d'alimenter la réflexion sur ce thème devenu d'actualité, Eva Nadai s'est livrée, sur mandat de la Commission fédérale des questions féminines, à un travail de recherche intitulé «Qui perd gagne». Réservée à celles et ceux qui lisent l'allemand, cette publication dresse un inventaire des possibilités de répartition du travail entre les sexes, complété par une bibliographie et une prise de position de la Commission. Disponible à l'OFCIM, référence 301.937d.

AVORTEMENT

Lorsque les Femmes démocrates-chrétiennes ont arraché aux délégués de leur parti, à Olten le 23 août, le droit pour les femmes de décider en dernier ressort d'interrompre leur grossesse, elles étaient pleinement conscientes qu'elles allaient

déclencher une virulente polémique dans l'opinion publique.

Hypocrisie

Cette controverse s'est rallumée, quelques années après que le Parlement avait décidé en 1987 - de mettre la solution

des délais dans un placard, lorsqu'en 1993 Barbara Haering Binder, conseillère nationale et secrétaire générale du Parti socialiste suisse, dépose son initiative parlementaire pour mettre fin, une fois pour toutes, à l'hypocrisie de la situation actuelle en matière d'avortement, la solution des délais étant appliquée de toute manière dans les cantons à pratique libérale. La commission des affaires juridiques du Conseil national a approuvé cette initiative, concrétisée sous forme d'avant-projet qu'elle a soumis à une procédure de consultation.

Modèle libéral

Au congrès d'Olten, les démocrates-chrétiens qui ont fait le voyage ont eu à choisir entre deux modèles proposés par les Femmes PDC. D'une part, celui des indications, avec consulta-

tion obligatoire d'un médecin, lequel déterminera si la grossesse peut être interrompue pour des raisons médicales ou juridiques, un modèle «conservateur» qui a reçu l'appui du groupe parlementaire du PDC. Et d'autre part, le modèle de protection, également avec consultation obligatoire, mais qui laisse à la femme la décision d'interrompre sa grossesse après un entretien avec son médecin, un modèle «libéral», soutenu par les Femmes PDC, qui a été avalisé par deux tiers des délégués. La prise de position des Femmes PDC sert aussi de moyen de pression, notamment sur les adversaires de l'avortement, pour que soient mises en place les institutions qui permettraient aux couples de ne mettre au monde que des enfants désirés. (Lire en page 20 la position du PDC fribourgeois).

ABONNEZ-VOUS

Fr. 60.-*

pour recevoir



- ☐ chez vous pendant une année
- ☐ ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai gratuitement

Nom

Prénom

Adresse

N° postal et lieu

* (AVS, chômage Fr. 48.-, abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus, étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à: **Femmes suisses, case postale 1345, 1227 Carouge - GE**